

L'ÉVÊQUE HAELRIT

M. l'abbé F. Duine a publié, sous le titre *Le schisme breton*, une dissertation où il étudie l'histoire de l'église de Dol pendant le IX^e siècle. Le sujet n'est pas vierge, loin de là : dans ces derniers temps il a donné lieu à de notables études et à quelques controverses, car on ne s'entend pas sur la valeur de certains documents. Dans la deuxième édition de mes *Fastes épiscopaux*, j'ai dû tenir compte des remarquables travaux de MM. Merlet et Ferdinand Lot, qui ont parfois contredit certaines des conclusions que j'avais produites antérieurement. Sur quelques points je leur ai fait des concessions; toutefois sur la valeur du document *Indiculus de episcoporum Brittonum depositione* j'ai maintenu, pour le fond, l'appréciation que j'en faisais et j'ai dit pourquoi. Ces changements d'une édition à l'autre ont échappé à M. Duine. Aussi écarte-t-il résolument du débat cet *Indiculus* qui lui paraît dérivé de la Chronique de Nantes.

Mais ce n'est pas sur ce point que mon attention a été le plus attirée, c'est sur une découverte que le savant abbé a faite dans le Cartulaire de Redon, celle d'un évêque de Dol de la première moitié du IX^e siècle, antérieur aux « réformes » de Nominoé. Cet évêque s'appelait Haelrit; il apparaît dans la charte n^o 97 du Cartulaire de Redon.

Cette charte est une donation, faite à l'abbaye de Redon par un prêtre Ricoglin; il s'agit d'un petit monastère appelé Castel-Uwel, situé tout près de Redon. Comme ce monastère était grevé d'un cens en faveur de Saint-Samson, Ricoglin stipule que les moines de Redon devront à l'avenir en assurer le paiement. La pièce est datée du monastère de

Redon, le jeudi 9 février, Susannus étant évêque de Vannes et Nominoé « prince de toute la Bretagne ». Celui-ci est présent et figure parmi les signataires ou témoins :

Ricoglin presbyter qui dedit et firmare rogavit, testis.
Numnoe princeps Britanniae, testis;
Haelrit episcopus, testis
Hoiarnweten, testis, etc.

Le siège de l'évêque Haelrit n'est pas indiqué. M. Duine supplée au silence de la charte et conjecture que Haelrit était évêque de Dol. Pourquoi? A cause du cens en faveur de Saint-Samson. Du moment qu'un évêque est présent à la rédaction d'un acte stipulant quelque chose en faveur de Saint-Samson, ce ne peut être, suivant M. Duine, que l'évêque de Dol.

La conclusion peut paraître excessive. D'abord est-il bien sûr que l'établissement dénommé ici Saint-Samson soit la cathédrale de Dol? En aucune façon. Le culte de saint Samson était assez répandu en Bretagne, surtout dans les pays voisins du monastère de Saint-Méen, pour que l'on soit en droit d'admettre l'existence d'une église ou d'un monastère de ce vocable en dehors de Dol.

Du reste le cens dont il est ici question n'est pas l'objet propre de la donation; celle-ci porte sur un établissement voisin de Redon. Ce n'est pas par cette donation que le cens est constitué, puisque le donateur et ses parents avant lui l'avaient payé régulièrement.

Les évêques nommés dans les chartes de Redon le sont presque toujours à titre d'éponymes, dans la date du document. Nombre de chartes étant datées de Redon même ou de localités voisines, c'est généralement l'évêque de Vannes, évêque diocésain dans l'espèce, qui intervient ainsi. On trouve aussi assez souvent l'évêque d'Alet ou celui de Nantes, dont les diocèses s'étendaient jusqu'au voisinage de Redon, une fois seulement celui de Rennes, une fois aussi celui

de Dol ⁽¹⁾, en concurrence avec celui d'Alet. Ces éponymes sont quelquefois présents à la délivrance de la charte; alors on les qualifie de témoins (*testis*).

En dehors de ce cas, il est extrêmement rare que des évêques signent comme simples témoins. Des prêtres, oui, en grand nombre, des diacres aussi; mais les évêques, dans les conditions où se présente notre Haelrit, sont des exceptions. On ne les rencontre que dans des chartes solennelles, délivrées à l'abbaye par les princes bretons; ainsi dans la charte ⁽²⁾ d'Erispoé sur la liberté des élections abbatiales du monastère de Redon, on voit mentionnés les évêques Courantgen de Vannes, Anaweten de Quimper, Rethwalatr d'Alet, Clutwoion de Saint-Pol et Festien de Dol. Celui-ci reparaît, avec Anaweten de Quimper, dans une autre charte du 2 mars 859 ⁽³⁾, délivrée par le roi Salomon dans une de ses résidences, *in aula Penharth*.

En somme, ce qui nous vaut l'intervention de ces évêques, ce n'est pas leur connexité plus ou moins grande avec les objets sur lesquels portent les donations, c'est la présence même du prince. Comme de raison, ils ont de temps à autre des affaires à régler avec lui. On profite de leur présence dans son entourage pour les faire autoriser de leur signature les chartes qui se rédigent alors et leur donner ainsi une solennité plus grande. C'est pour cela que nous trouvons le nom d'Haelrit au bas de la charte 97; c'est Nominoé qui a attiré cet évêque au monastère de Redon, et non pas le cens de Saint-Samson.

La charte est datée d'un jeudi 9 février; coïncidence qui, dans les limites fournies par les autres données, correspond à l'année 842 ou à l'année 848. M. Duine se décide pour la première. Pourquoi encore? Parce que si la seconde était adoptée il serait difficile de donner à Haelrit le successeur

(1) Ch. 109, du 29 novembre 869.

(2) App. 31.

(3) Ch. 30.

assez discutable qu'on lui destine, Salocon. Celui-ci, en effet, fut chassé de son siège (Dol ou Alet) le 6 mai 848, sous des prétextes qui avaient été inventés plusieurs mois auparavant, à coup sûr avant la fin de 847.

On sera prudent, je crois, en laissant subsister l'incertitude, et en ne déduisant de la charte que ce qui en ressort naturellement. Le 9 février 842 ou 848 un évêque breton, Haelrit, s'est rencontré au monastère de Redon avec Nomi-noé. A en juger par les listes épiscopales, ce n'était pas l'évêque de Nantes, ni celui de Vannes, ni celui de Quimper. Mais ce pouvait être un évêque de la côte nord ou un prélat sans siège déterminé, comme on en voyait quelquefois en ce temps-là.

M. Duine me semble donc avoir été trop précis dans sa détermination. Il est vrai qu'il s'autorise de mon exemple. Suivant lui, si j'ai attribué le siège de Vannes à l'évêque Winhaelhoc et celui d'Alet à Iarnwalt, c'est parce que, pour le premier, les trois chartes où il figure désignent, comme atteints par les donations, des lieux du Vannetais; pour le second, parce que c'est dans le ressort d'Alet que l'acte est dressé.

Voyons cela de plus près. Dans les quatre chartes considérées⁽¹⁾ et non pas seulement dans celle de Iarnwalt, l'évêque intervient comme éponyme; dans la formule de datation, et non dans la liste des témoins⁽²⁾. C'est bien l'évêque du lieu et non pas un autre. Ainsi du reste en ont jugé avant moi nombre de savants qui se sont occupés des séries épiscopales de Vannes et d'Alet. A lire M. Duine, il semblerait que j'invente ici un système; en fait, je suis une tradition, après l'avoir vérifiée, cela s'entend.

Le cas de Haelrit n'a donc aucune analogie avec ceux de Winhaelhoc et de Iarnwalt. Si Haelrit se présentait comme

(1) Winhaelhoc, ch. 146, 151, 212; Iarnwalt, ch. 179.

(2) La ch. 212 est dressée *coram Winheloco episcopo*, mais ces mots font partie de la date et le nom de l'évêque ne reparait pas parmi ceux des témoins.

éponyme, dans une formule de date et dans une charte dressée en une localité du diocèse de Dol, je l'admettrais sans hésitation comme évêque de Dol. Dépourvu de ces références il restera, je crois, dans l'indétermination où l'ont laissé nos devanciers.

L. DUCHESNE.

NOTE

L'hypothèse formée par Mgr Duchesne au sujet de l'existence possible d'un lieu dit Saint-Samson, dans les environs de Redon, se trouve corroborée par les renseignements suivants que nous communiquons aimablement M. le comte R. de Laigue :

« Il y a bien à Redon, tout en haut du faubourg Notre-Dame, sur la route nationale de Brest, une maison avec parc et jardin nommée Saint-Samson. Cette maison ou son emplacement, pour dire plus vrai, portait déjà ce nom au XVI^e siècle. Les archives d'Ille-et-Vilaine nous indiquent ses propriétaires aux XVI^e et XVII^e siècles. Ils s'intitulaient sieurs de Saint-Samson... Y a-t-il un rapport entre ce lieu dit et la chapellenie de Saint-Samson qui appartenait aux religieux de Saint-Sauveur de Redon?... Saint-Samson joint le lavoir du même nom — aujourd'hui —; ce lavoir s'appelait autrefois l'Étang au Duc ou Abreuvoir au Duc ».

B. P. H.
